

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W19-588475

ND: 53824

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 10634

Société : RAN

Actif  Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : OUIZING HICHAM

Date de naissance : 01/03/1971

Adresse : 25 Rue Abou Madi - Gauthier - CASA

Tél. : 06 62 77 76 88

Total des frais engagés : 326,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Soutiane BENTALHA  
Omnipraticien  
Bd. Ibn Sina Ensemble Résidentiel  
A Baraka GH 9 Imm C 104 App. 1  
Prix de vente : 1000 Dhs  
Casablanca - Hay Hassani - cas

Cachet du médecin :

Date de consultation : 28/10/2020

Nom et prénom du malade : NADINE HICHAM

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Affection Respiratoire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 25/10/2020

Le : 25/10/2020

Signature de l'adhérent(e) :

### VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie

N° W19-588475

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.  
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/10/20				INP : ORN213311 BENTAL Cabinet dentaire Chirurgien Dentiste Dr. BENTAL C 104 App. 1 14 Rue de la République - Paris Téléphone : 01 43 40 11 11 Fax : 01 43 40 11 11

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	28/10/20	B. 208	329,60

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : [ ]
<img alt="Diagram of the dental arch showing numbered teeth from 1 to 8				



Casablanca, le 28/ oct / 2020

M<sup>1</sup>- OURZINE HICHAM

Pathologie Cardiaque (Igm, IgG)



Dr. Soufiane BENTALHA  
Oncoprotéction  
Bd. Ibn Sina Ensemble Résidentiel  
Al Baraka GH 9 Imme. C 104 Appt. 1  
Rez d<sup>e</sup> étage, 10ème arrondissement Hassan - cas

# Laboratoire Casalab Palmier SCP

Docteur M.Bezzari - Médecin Biogiste UCL Belgique  
Docteur K.Ouazzani - Pharmacien Biogiste



مختبر  
التحليلات الطبية

## FACTURE N° 2010283299 LABORATOIRE CASALAB PALMIER

Casablanca le 07-11-2020

INPE : 093002574

Mr Hicham OUZINE

Demande N° 2010283299  
Date d'examen : 28/10/2020

### Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
PSA-A	Prise de sang Adulte	E25	E
	SEROLOGIE COVID IgG	B104	B
	SEROLOGIE COVID IgM	B104	B

Total des B : 208

Arrêtée la présente facture à la somme de : ..... \* 326.60 DH \*  
**trois cent vingt-six dirhams soixante centimes**



C

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES CASALAB PALMIER SCP

50, rue Al Mortada - PALMIER - CASABLANCA

•Télé : 0522 98 83 83 •Fax : 0522 236729 •GSM : 0678 737371 - 0662 185698 •Email : accueil.casalab@gmail.com

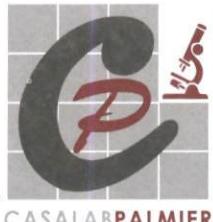
•N° : 27741235 •Patente : 34771789 •CNSS : 6576120 •ICE : 002189772000081



# Laboratoire Casalab Palmier SCP

Docteur M. Bezzari - Médecin Biogiste UCL Belqique

Docteur K. Ouazzani - Pharmacien Biogiste



مختبر  
التحليلات الطبية

LABORATOIRE CASALAB PALMIER®

Dossier N° : 2010283299

Patient N° : 2010283299

Résultats de : Mr Hicham OUZINE

Né(e) le : 01/03/1971 -- 49 ans

N° CIN : BE547770

25 rue Ilyabou madi

20000 CASABLANCA

0.00

Mme/Mr Le DR Préscripteur Médecin  
CLINIQUE ou Cabinet Médical  
20000 CASABLANCA

Edition du : 31-10-2020 à 12:48

Dossier enregistré le 28-10-2020 15:43 par NZ

Prélèvement du 28/10/2020 à (heure non communiquée) par FIC

< Compte-rendu complet validé technique par : TAI >

Cher collègue, nous vous remercions de votre confiance, et nous vous transmettons les résultats de votre patient.

## SEROLOGIE INFECTIEUSE

### Sérologie du virus SARS-COV2 (COVID-19)

Anticorps (IgM):

NEGATIF

(Fluorescence immunoassay (FIA): système FREND)

Index:

0,50

(<2,00)

Interprétation:

< 2 : Négatif.

Entre 2 à 5 : Débutante ou IgM résiduelle à refaire.

> 5 : Positif.

Conclusion:

Absence d'anticorps IgM

Anticorps (IgG):

NEGATIF

(Fluorescence immunoassay (FIA): système FREND)

Index:

0,01

(<2,00)

Interprétation:

- <2 : Négatif

- entre 2 et 10: Douteux

- > 10: Positif

Conclusion:

Absence d'anticorps IgG.

Profil sérologique n'évoquant pas à ce jour un contact avec le virus.

A confronter au contexte clinique, à l'anamnèse et aux autres résultats biologiques.

Dossier n° 2010283299 – Mr Hicham OUZINE

1 / 2



LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES CASALAB PALMIER SCP

50, rue Al Mortada - PALMIER - CASABLANCA

•Télé : 0522 98 83 83 •Fax : 0522 236729 •GSM : 0678 737371 – 0662 185698 •Email : accueil.casalab@gmail.com

•www.casalabpalmier.com •IF : 37741235 •Patente : 34771789 •CNSS : 6576120 •ICE : 002189772000081



# Laboratoire Casalab Palmier SCP

Docteur M. Bezzari - Médecin Biologiste UCL Belqique  
Docteur K .Ouazzani - Pharmacien Biologiste



مختبر  
التحليلات الطبية

Les tests sérologiques ne sont pas recommandés dans le cadre du diagnostic précoce d'infection par le SARS-cov-2(HAS,02 mai 2020).

Seule la recherche du virus par RT-PCR notamment sur prélèvement naso-pharyngé permet de confirmer la présence du virus chez un individu.

En raison du délai d'apparition des anticorps (en moyenne deux semaines après l'apparition des symptômes), un test négatif n'exclut pas un contact récent avec le virus.

**Les tests sérologiques ne permettent pas de statuer sur une potentielle immunité ni a fortiori sur sa durée (HAS, 02 mai 2020). L'application des gestes barrières sont nécessaires quel que soit le statut sérologique du patient.**

Validation biologique par : Le Dr M. JENANE      Dr K. OUAZZANI      Le Dr M. BEZZARI



Dossier n° 2010283299 de Mr Hicham OUZINE

2 / 2

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES CASALAB PALMIER SCP

50, rue Al Mortada - PALMIER - CASABLANCA

•Télé : 0522 98 83 83 •Fax : 0522 236729 •GSM : 0678 737371 – 0662 185698 •Email : accueil.casalab@gmail.com

•www.casalabpalmier.com •IF : 37741235 •Patente : 34771789 •CNSS : 6576120 •ICE : 002189772000081

